

Bruxelles est sommée de rétablir les subventions au secteur du coton

Justice Le verdict met à mal les réformes de la Politique agricole commune et embarrasse les diplomates européens qui pressent les Etats-Unis d'abolir les aides à leurs producteurs

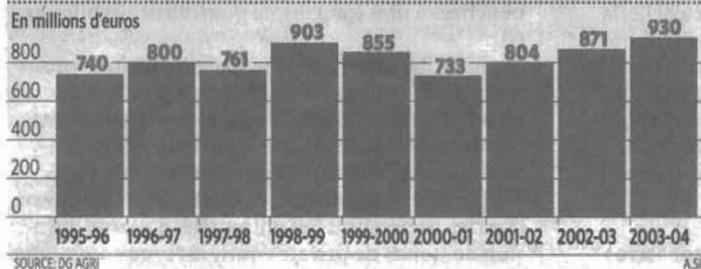
Ram Etwareea

C'est une véritable douche froide que vient d'essuyer le commissaire européen à l'Agriculture. Adopté difficilement en 2004 et en vigueur depuis le début de l'année, le nouveau régime de subventions à la production du coton a été désavoué par la Cour de justice des communautés européennes dans un arrêt prononcé jeudi. «Nous prenons acte du jugement. Nous ferons une étude d'impact avant de faire de nouvelles propositions», explique Michael Mann, porte-parole à l'Agriculture.

Les Européens ne ratent jamais l'occasion de vanter les réformes du secteur cotonnier

Même si la production européenne de coton ne représente que 2,5% de la production mondiale (19,9 millions de tonnes par année), elle revêt une certaine importance pour les pays concernés, notamment la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Ces derniers touchent environ 1,4 milliard de francs de

Evolution des dépenses d'aide à la production de coton dans l'UE



subventions par an. Selon le nouveau système, seuls 35% des aides restent liés directement à la production. L'Espagne a porté plainte, jugeant que cette proportion était insuffisante pour assurer la rentabilité des producteurs. Dans son jugement, la Cour affirme que les coûts fixes comme les salaires des agriculteurs et de leurs familles n'ont pas été pris en compte dans le calcul du montant de l'aide. Elle conteste le choix de Bruxelles qui provoque l'incertitude financière chez les producteurs. Elle ajoute par ailleurs que les réformes mettent à mal les entreprises d'égrenage de coton qui doivent être situées à proximité des plantations.

Ce jugement revêt une importance particulière dans la mesure où il remet en cause les réformes

de la Politique agricole commune (PAC) qui prévoit justement le découplage des aides de la production et une baisse du montant des subventions dans divers secteurs (céréales, le vin, l'olive et le sucre), alors que le chantier des réformes de l'industrie de la pêche est bloqué depuis 2003.

Tout aussi significatif, ce retour à la case départ est embarrassant pour les diplomates commerciaux européens qui ne ratent jamais l'occasion de vanter les réformes du secteur cotonnier et pour défier les Etats-Unis d'en faire autant. En effet, le dossier coton est l'un des plus chauds dans les négociations du Cycle de Doha au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les Européens s'y montrent particulièrement offensifs et soutiennent

ouvertement les pays africains qui demandent la fin des subventions à la production cotonnière américaine. Les négociations à l'OMC sont certes suspendues depuis fin juillet, mais les pays lésés espèrent une rapide reprise des travaux.

Outre le Cycle de Doha, les subventions de coton font l'objet d'un important conflit à l'Organe de règlement des différends à l'OMC. Dans un premier temps, le Brésil, qui a accusé les Etats-Unis de subventionner illégalement leurs producteurs et de provoquer une surproduction qui fait baisser les cours, a obtenu gain de cause.

Mais il est revenu à la charge cette semaine, alléguant que Washington n'avait pas tout mis en œuvre pour respecter le verdict.

Pour le porte-parole du commissaire européen à l'Agriculture, le jugement de la Cour européenne ne change pas fondamentalement la position européenne dans les négociations. «Les principes de découplage de la production et des paiements directs ne sont pas mis en cause par la Cour. De notre côté, nous allons poursuivre avec les réformes dans l'ensemble du secteur agricole» ajoute Michael Mann.